



Ville de Bernay
Délibération : 08
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

Délibération n° 44-2021

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Pascal SÉJOURNÉ, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoir : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Date de la convocation : 14 mai 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

BUDGET – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SON BUDGET ANNEXE : SERVICE DE L'EAU

EXPOSE DES MOTIFS :

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation. Cette dernière doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, puis le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2020, conformément aux annexes :

- Annexe 1 : budget principal de la ville
- Annexe 2 : budget annexe service de l'eau

DELIBERATION :

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;
- VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;
- VU les comptes de gestion 2020 ;
- VU les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;
- VU l'avis favorable des membres de la commission « Administration générale, finances et économie » du mardi 18 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** les résultats 2020 conformément aux annexes 1 « budget principal de la ville » et 2 « budget annexe service de l'eau » ;

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Annexe 1

CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	2 131 302,47

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	-546 968,31
Solde des restes à réaliser	-841 383,51
Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)	-1 388 351,82

Affectation RESULTAT

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé, nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 388 351,82
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	742 950,65
D001 : Affectation du déficit d'investissement	546 968,31

Annexe 2

CA 2020 - BUDGET ANNEXE - EAU

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	1 548 738,23

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	199 309,37
Solde des restes à réaliser	-76 166,01

Affectation RESULTAT

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé, nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	1 548 738,23
R001 : Affectation de l'excédent d'investissement	199 309,37